Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement tenue le mardi 27 novembre 2007, à 19h00 Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS :
M. Dominic Perri, président de la commission, arrondissement de Saint-Léonard
Mme Josée Duplessis, vice-présidente de la commission, arrondissement du Plateau Mont-Royal
M. Christian G. Dubois, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
M. Joseph Di Pietro, arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles
M. Pierre E. Fréchette, arrondissement du Sud-Ouest
M. Gaétan Primeau, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
M. André Savard, arrondissement de Verdun
M. Marc Touchette, arrondissement de Verdun

COLLABORATEURS PRÉSENTS :
COMMISSION DES SERVCIES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL
M. Serge A. Boileau, président

ASSISTANCE :
Deux (2) personnes

SUJET :
La Commission des services électriques de Montréal

---

1. Ouverture de la séance

À 19 h 00, le président, M. Dominic Perri, déclare la séance ouverte, sur une proposition de M. Marc Touchette, appuyée par M. Pierre E. Fréchette. M. Perri souhaite la bienvenue, présente les membres de la commission et explique le déroulement de la soirée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Gaétan Primeau, appuyée par M. Joseph Di Pietro, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 7 juin 2007

Sur une proposition de M. André Savard, appuyée par Mme Josée Duplessis, le procès-verbal de l'assemblée publique du 7 juin 2007 est adopté à l'unanimité.

4. La Commission des services électriques de Montréal

M. Serge A. Boileau, président de la CSEM amorce sa présentation. Il introduit le sujet de la soirée qui portera sur la mission, les principales réalisations et les perspectives d'avenir de la Commission des services électriques de Montréal .

Il présente un bref historique : créée en 1909, la CSEM est née d'un besoin de protection et de sécurité publique à l'époque où il y avait 17 compagnies d'électricité et autant de compagnies de télégraphes qui se partageaient les mêmes poteaux dans le Vieux-Montréal. La Fireman Insurance Cie avait recommandé à Montréal de procéder à l'enfouissement des réseaux pour une question de sécurité publique.

Mission et structure

M. Boileau rappelle que cette activité n'était pas de compétence municipale et que Montréal a dû s'adresser au gouvernement du Québec pour se voir conférer ce pouvoir. Les chartes des compagnies d'utilité publique, qui étaient provinciale et fédérale, ne permettaient pas au gouvernement de transférer directement à la Ville la gestion de ces enfouissements. On a alors a créé, sans le savoir, ce qu'on appelle aujourd'hui le premier partenariat public-privé de l'histoire. Dans les faits, ce PPP correspond plus à une société d'économie mixte puisque que la CSEM est un mandataire de ses usagers pour planifier, construire et gérer un réseau de structures civiles qui permet à ses usagers de distribuer leurs services. Pour ainsi dire, les besoins des compagnies de distribution sont confiés au CSEM qui doit concrétiser en conséquence le souterrain pour leur permettre de distribuer leurs services. M. Boileau explique ensuite que les usagers doivent payer pour utiliser ces infrastructures.

Cet aspect est particulier et unique en Amérique du Nord. Aucune autre ville ne reçoit de l'argent des réseaux techniques urbains pour se faire entretenir un réseau comme celui-là. Seule Montréal possède cet avantage.

La CSEM dispose d'une structure de direction simple et efficace, d'un CA composé de 5 personnes, dont un président nommé par le gouvernement, un membre d'Hydro Québec, deux représentants de la ville et un dernier poste occupé par un représentant des autres réseaux câblés. La division de la planification constitue le guichet unique d'entrée à la commission d'où partent toutes les demandes à distribuer, alors que la division de la gestion des projets est responsable de la conception et de la réalisation des projets et la division de l'entretien.

Le nombre d'employés de la CSEM est de 110 dont 7 directeurs. Il s'agit d'une structure administrative allégée. La commission compte aussi 90 cols blancs et 11 cols bleus qui ne sont pas réputés des employés de la ville, la CSEM étant une entité distincte. La CSEM est autonome financièrement et impartiale dans sa gestion. Il n'y a pas de lien entre la commission et le gouvernement; la commission ne donne pas de redevances au gouvernement.

Le réseau et le financement

Le réseau actuel de la commission comprend 640 kilomètres de rues occupées avec un réseau souterrain, 20,3 millions de mètres de conduits et il comporte près de 17 000 puits d'accès. 30% des conduites sont vides pour répondre aux besoins de nouveaux usagers.

Le financement de la Commission est simple : la CSEM contracte ses propres emprunts qui ne viennent pas gréver la capacité d'emprunt de la ville; ces emprunts sont indépendants. La CSEM a un service de la dette annuelle, auquel on additionne les coûts d'opération et d'entretien, puis on divise par 20 millions de mètres linéaires pour obtenir un taux de redevances d'occupation du réseau facturé aux usagers : le taux est actuellement de l'ordre de 4$ du mètre linéaire. Ce taux représente pour Hydro-Québec une facture d'environ 48 M$ et pour la Ville, environ 7 à 8 M$.

M. Boileau précise que les coûts d'opération et d'entretien étant inclus, il n'y aura jamais de déficit d'entretien. La CSEM investit chaque année les sommes nécessaires à l'entretien, car elle a l'obligation de maintenir le service en règle et ne peut se permettre des arrêts.

Valeur ajoutée et immobilisations

Quant à la valeur ajoutée de la CSEM, M. Boileau précise que la CSEM a notamment le pouvoir d'obliger l'enfouissement lorsque c'est requis, par exemple dans le centre-ville. La CSEM agit également comme un guichet unique d'intégrateur technique. La CSEM tente de plus d'harmoniser et de normaliser les pratiques avec les 19 arrondissements. La Commission ayant l'expertise complète en matière de projets d'enfouissement, elle a réalisé des plans directeurs d'enfouissement qui constituent un élément de travail important pour orienter les interventions dans les réseaux. La CSEM favorise enfin l'intégration de nouvelles approches d'enfouissement et de technologies innovantes. Quant à l'état des immobilisations de la commission, il a évolué de 21 M$ en 2003 à 53 M$ en 2008.

Construction et conversion

Le programme de construction de la CSEM, il comprend principalement pour 2008 des travaux qui sont faits directement pour Hydro-Québec , notamment la mise à jour de 180 chambres de transformateurs, l' installation de corridors d'énergie et les sorties de leurs postes électriques principaux. Les autres travaux sont associés à des demandes de la ville pour l'amélioration du réseau, par exemple la liaison entre les usines et les réservoirs d'eau potable, l'installation de nouveau réseaux souterrains, le projet patrimonial de la ferme Saint-Gabriel dans le Sud-Ouest.

Le programme de conversion quant à lui concerne les fameux conduits construits il y 15 à 20 ans sur le territoire de la ville et dont les fils sont encore présents sur les poteaux. Ce programme est une priorité et il concerne 80 kilomètres de réseau. Deux conditions sont primordiales pour procéder à la conversion : les structures civiles doivent être adéquates et les résidants doivent avoir converti leur entrée électrique. M. Boileau précise que dans le cas de certaines conversions, la ville doit fournir les investissements nécessaires. Ce programme a débuté en 2004 alors que la CSEM a réglé une partie du problème, procédé à l'inventaire des situations et déterminé des projets à compléter. En 2005, la commission s'est concentrée sur la construction des structures civiles; en 2006 et 2007, elle a pu

procéder à certains projets. En 2008, la ville a accordé 2,5M$ de plus et la CSEM projette l' enlèvement de près de 20 kilomètres. Les projets priorisés en 2008 concernent entre autres, les rues Bordeaux Chabot et Cartier, le fameux Boulevard Gouin, et le projet patrimonial de la rue de l'Église dans Verdun.

Orientations de la CSEM

Les priorités de la CSEM ont été axées sur l'amélioration de la gestion interne. Pour une augmentation de 200% du carnet de commandes, la CSEM a réussi à limiter l'augmentation de la main d'œuvre Les frais généraux étaient de l'ordre de 25 % en 2001 et ils sont passés à 14,5 % en 2007 pour des facturations à des tiers. La facturation aux usagers est quant à elle passée à 10 %, soit des taux qui rivalisent avec l'entreprise privée où les frais généraux sont de l'ordre de 12 %.

La concertation

M. Boileau explique que la Commission travaille en concertation avec la ville centre et les arrondissements car ces derniers sont responsables de l'occupation de la surface dans les emprises publiques et elle se doit de développer une saine communication entre les différents intervenants. La CSEM essaie aussi d'appuyer les arrondissements dans leurs relations avec les promoteurs en créant à cet égard un nouveau contrat-promoteur. M. Boileau signale également à l'attention des commissaires que le plan d'urbanisme contient une orientation qui prévoit que tout prolongement du réseau doit être enfoui. La CSEM espère que la ville centre présente un projet de règlementation qui viendra renforcir cette orientation. Selon M. Boileau, il s'agirait d'une bonne nouvelle puisque les promoteurs devraient alors payer pour l'enfouissement.

M. Boileau note une augmentation des demandes d'interventions des arrondissements de l'ordre de 51% en un an. Avec la saga de la rue Saint-Laurent, la CSEM s'est rendue compte du besoin de modifier les approches de signalisation de travaux et de communication avec les riverains, surtout en zone commerciale. La Commission a élaboré un devis de construction dans lequel on retrouve une chapitre entier consacré à la signalisation et aux communications avant et pendant les travaux.

Les nouvelles approches technologiques

Une autre orientation de la CSEM concerne l'utilisation de nouvelles approches technologiques en vue de diminuer les coûts de construction et diminuer les impacts socio-économiques : diminution du temps d'intervention, diminution de l'encombrement et signalisation adaptée.

Au nombre de ces nouvelles technologies figurent la tranchée commune que l'on peut maintenant réaliser dans les nouveaux développements domiciliaires et qui simplifient le déploiement des réseaux souterrains. Ces tranchées peuvent permettre des économies de construction de l'ordre de 70%.

M. Boileau présente également les fameux petits piédestaux qu'on utilise pour rassembler les raccordements à l'intérieur. Il expose aussi une toute nouvelle proposition venue des États-Unis : une roche, comme il en existe dans les aménagements paysagers, fait office de piédestal : elle est vide de l'intérieur et sert à cacher tous les raccordements de distribution.

La CSEM a aussi développé dans le cadre de ses orientations sur les nouvelles approches technologiques, le puits modulaire, qui consiste en une énorme pièce de béton mise à l'essai en 2006 et en 2007. Son principal avantage est de permettre le travail sur des conduits vivants, sans arrêt de service d'aucune sorte et en toute sécurité. La CSEM a breveté, en collaboration avec un fournisseur et un entrepreneur, un puits qui permet de limiter les temps d'intervention (5 semaines au lieu de 12 semaines). La construction de tels puits coûte plus cher, mais comme le chantier dure moins longtemps, on obtient une réduction substantielle des coûts de main d'œuvre. Il s'agit d'une belle avancée technologique que le CSEM pourrait éventuellement vendre à l'extérieur pour se faire des revenus supplémentaires.

Enfin, M. Boileau expose le cas de la galerie multiréseau qu'il a pu visiter à l'occasion d'une mission réalisée en France et en République tchèque. Ce sont les projets comme ceux de la rue Saint-Laurent qui ont amené la CSEM à se pencher sur ce genre de technologie qui permet d'avoir des accès sans creuser. On s'intéresse à ces avancées technologiques pour des projets comme celui de la rue Notre-Dame en l'occurence.

M. Dominic Perri remercie M. Boileau, puis il invite les membres de la commission à poser des questions.

5. Période de questions et de commentaires du public

Sans objet

6. Période de questions des membres de la commission

M. Gaétan Primeau demande des informations sur le nouveau projet de construction de Contrecoeur qui ne figure pas sur la liste des réalisations de 2008 de la Commission. Ce projet concerne la construction de 1 800 logements et nécessite d'importants travaux de réseau souterrain. M. Boileau précise que plusieurs travaux, dont celui de Contrecoeur, font partie des travaux qui sont en ce moment sur la table de la division de la planification, mais n'ont pas encore franchi l'étape de la réalisation. Pour les nouveaux projets, M. Boileau précise qu'on parle d'environ 10 km de nouveaux réseaux souterrains qui sont actuellement à l'étude.

M. Primeau demande aussi des précisions sur les projets de conversion de 1986 et 1989 qui étaient prévus sur Hochelaga dans l'Est. M. Boileau l'informe qu'on a déjà réalisé depuis 2004, la moitié des 75 km de projets de conversion. Le critère de sélection appliqué consiste à choisir les projets les plus avancés, c'est-à-dire ceux pour lesquels on obtient le maximum de retombées pour chaque dollar investi. Les projets qui restent sont les plus « costauds », comme celui de la rue Jarry qui nécessitera de la part de Hydro-Québec des investissements de l'ordre de 7 à 8 M$. Pour M. Boileau, il devrait rester entre 25 à 30 km de réseaux à enfouir après 2008.

M. Joseph Di Pietro s'informe également du programme de conversion et de son incidence sur la sécurité du public. Il mentionne plus particulièrement le cas du Boulevard Gouin où les poteaux posent un problème de sécurité sur les pistes cyclables. M. Boileau indique que le projet de conversion sur Gouin a été réalisé en plusieurs phases, et qu'il reste à terminer la portion du boulevard située entre Pie IX et les limites de Montréal-Nord. Il précise que les projets sont choisis selon un ordre déterminé par la facilité de leur réalisation et l'importance des retombées pour chaque dollar investi par la Ville. Il mentionne par ailleurs que la problématique de la sécurité est associée à tous les projets de conversion.

M. Pietro souhaite également savoir si le travail de la CSEM sera facilité par l'arrivée de promoteurs et de la nouvelle loi qui prévoit que le promoteur paiera 100% des travaux. M. Boileau mentionne que la CSEM a développé de nouveaux instruments, comme le contrat de réalisation de travaux en vertu duquel le promoteur doit signer une entente qui définit les obligations de chaque partie. Il fait remarquer que le promoteur peut engager son propre ingénieur et son propre entrepreneur en autant qu'il ait la licence nécessaire pour réaliser des travaux en souterrain. M. Boileau rappelle que dans tous les cas, la surveillance des travaux est assurée par la CSEM et que le travail des promoteurs est très bien encadré.

M. Marc Touchette s'intéresse pour sa part à l'aspect des nouvelles technologies développées en collaboration avec le CERIU. Il mentionne que d'autres projets technologiques novateurs sont réalisés dans Verdun, notamment sur la pointe sud, par exemple un projet de simulation des installations de jonctions. Il s'informe auprès de M. Boileau des intéractions entre la CSEM et les centres universitaires.

M. Boileau rappelle que les avancées technologiques que la CSEM utilisent aujourd'hui, sont des éléments qui ont été développées en partie avec le CERIU.

M. Touchette s'intéresse également à l'impact des nouvelles technologies numériques, comme la fibre optique, sur l'utilisation des conduites. M. Boileau explique qu'en ce moment, le CSEM maintient un réseau de fibre noire, c'est-à-dire des fibres déployées mais non utilisées. Il précise que jusqu'à maintenant la CSEM n'a eu aucune modification à apporter.

Enfin, M. Touchette demande quel pourcentage des travaux est réalisé par les promoteurs par rapport à celui réalisé par la Ville. Pour 2007, M. Boileau lui précise que tant la ville que les promoteurs ont réalisé le même nombre de kilomètres de travaux, soit 5 km.

M. André Savard demande des précisions sur le concept de puits modulaire et sur les coûts associés à son utilisation. M. Boileau lui répond que le coût de construction est de 25 à 30%

plus élevé, mais comme la durée des travaux est réduite de 12 à 5 semaines, d'énormes économies sont réalisées au niveau des coûts de pose et du temps de chantier.

Enfin, M. Savard s'informe du nombre d'interventions réalisées directement sur le terrain dans les rues de la ville. M. Boileau indique qu'il y a eu 15 000 interventions dans les rues des différents arrondissements de la ville alors que neuf plaintes seulement ont été déposées.

Finalement, le président de la commission, M. Dominic Perri, souhaite savoir si le plan directeur d'enfouissement est réalisé en collaboration avec les arrondissements. M. Boileau l'informe qu'effectivement l'établissement du contenu du plan directeur est établi de concert avec les arrondissements. Des élus, des urbanistes, des pompiers participent à la confection du plan directeur, ils identifient des priorités et s'entendent sur certains critères, comme par exemple celui du réseau artériel. Les arrondissements ont ajouté par ailleurs des enfouissements à réaliser à des endroits patrimoniaux ou dans les centre-ville, comme dans le Vieux-Saint-Laurent près de l'église. M. Boileau indique que le plan directeur n'est pas statique, qu'il est produit chaque année et révisé en fonction de nouveaux projets.

7. Varia

Sans objet

8. Levée de l'assemblée

Le président de la commission, M. Dominic Perri, remercie les représentants du public présents à l'assemblée. Il remercie également le président de la Commission des services électriques de Montréal, M. Serge A. Boileau pour sa présentation éclairante sur les réalisations de la CSEM. Il remercie les membres de la commission ainsi que la secrétaire-recherchiste, madame Christiane Bolduc.

Il rappelle que la commission se réunira de nouveau en assemblée publique, le 18 décembre prochain, afin de présenter ses recommandations. À la suite, la commission déposera son rapport de consultation et recommandations au conseil municipal de 2008 et qu'il appartiendra à cette instance de décider des suites à donner à ces recommandations.

À 19h45, sur une proposition de M. Christian G. Dubois, appuyée par M. Pierre E. Fréchette, la séance est levée.

ADOPTÉ LE : 18 DÉCEMBRE 07

« ORIGINAL SIGNÉ »

M. Dominic Perri
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Mme Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste